



UNION DES COMORES
MINISTRE DE LA PRODUCTION, DE L'ENVIRONNEMENT,
L'ENERGIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

PARC NATIONAL DE MOHELI

Termes de Références

CHARGE(E) DE MISSION ECOTOURISME

1 - Présentation du contexte du PNM

Créé en avril 2001, le Parc National de Mohéli abrite un patrimoine naturel terrestre et marin de grande qualité avec plusieurs espèces d'un grand intérêt biologique et fortement menacées ou classées comme très sensibles sur les conventions internationales (Tortues, cétacés, dugong, poissons, mollusques et invertébrés des massifs coralliens, Roussette de Livingstone, maki et nombreuses plantes forestières endémiques ou précieuses).

La mission du parc est la conservation des habitats et des espèces de ce vaste territoire marin et terrestre, récemment enrichi par le nouveau décret N° 015-188 / PR du 27 Novembre 2015.

Il doit aussi gérer les stocks de poissons en développant une pêche durable compatible avec la protection des habitats coralliens en particulier, tout en permettant l'alimentation de la population des villages du parc.

En plus des objectifs de conservation de la biodiversité, de communication et d'accompagnement des communautés, le parc poursuit ses objectifs de développement d'un tourisme compatible avec le contexte de Mohéli et avec ses objectifs de conservation.

Pour cela, le PNM doit développer une véritable stratégie de promotion tant au niveau national que régional et international. Cette mission est confiée au chargé de mission pour l'écotourisme et sera traitée en collaboration avec les autres responsables du parc et notamment ses collègues chargés du développement local et de la communication.

2 – Mission du chargé(e) de mission écotourisme

Placé sous l'autorité directe du directeur du PNM, à qui il rend compte, le chargé de mission écotourisme est chargé de :

L'inventaire des potentialités naturelles, culturelles et historiques du parc

En collaboration avec les autres membres de l'équipe du parc et en particulier le ChdM Communication et sensibilisation, le ChdM écotourisme fera le bilan des richesses paysagères, biologiques, culturelles ainsi que de tous les événements pouvant être partagés avec un tourisme compatible, dans les périmètres forestiers, côtiers, insulaires, marins et sous-marins. Il appréciera les degrés de fréquentation possible des sites ou de participation aux événements traditionnels des communautés de l'île. Un catalogue de ces richesses sera fourni, enrichi et mis à jour régulièrement en fonction de ses découvertes locales.

Le développement et organisation d'activités liées au développement d'un écotourisme

Le ChdM écotourisme mettra en place une stratégie de développement et de promotion de ces activités dans le double objectif d'une croissance économique locale au profit des communautés et dans le respect des objectifs de conservation du parc. Ce tourisme compatible, ou écotourisme, déterminera le cadre de ces activités avec les quotas, le type de tourisme et les règles de fréquentation et de participation.

Il participera à la mise en œuvre les éléments de communication nécessaires sur les sites, pour leur accès, dans les communautés, et dans les points stratégiques de passages des visiteurs nationaux ou étrangers.

Parmi ses missions :

- Concevoir, mettre en œuvre et promouvoir des produits éco-touristiques encadrés, terrestres et marins en collaboration avec les autres chargés de missions et les acteurs locaux (pêcheurs, agriculteurs, artisans ...) et avec les organisations touristiques (MEM, Ministère et Direction du Tourisme ...),
- Elaborer un code de conduite dans la zone du Parc pour les visiteurs,
- Développer une signalisation des sentiers et des panneaux d'information dans la zone du Parc,
- Travailler en étroite collaboration avec les guides touristiques.

La promotion du parc et des activités touristiques

Le ChdM écotourisme assurera la promotion à la fois du parc et des activités touristiques, en termes de communication internationale et nationale. Il se rapprochera des opérateurs du tourisme de Mohéli mais aussi de ceux des autres îles selon leur pertinence (Offices du tourisme, agences de voyages, transports aérien, marin et routier, hébergement et restauration, associations et communautés, centres de plongée et de découverte, guides touristiques ...) et travaillera en lien direct avec la direction régionale du tourisme et avec la Maison de l'Ecotourisme de Mohéli (MEM). Il construira ou affinera les partenariats éventuels avec ces organismes.

En collaboration avec son collègue chargé de la communication, il participera à la conception et à la réalisation des produits de promotion touristique (dépliants, affiches, films, supports audio-visuels, objets supports de messages ...).

L'évaluation des retombées économiques de ces activités

Le ChdM écotourisme mettra en œuvre un dispositif d'évaluation économique annuel et pluriannuel des activités programmées dans l'objectif de mesurer les incidences économiques de ces actions au profit des communautés et pour les mesures de rapport coût / bénéfice.

L'évaluation environnementale des impacts éventuels de ces activités

En collaboration avec ses collègues chargés de l'environnement terrestre et marin du parc, le ChdM écotourisme mettra en œuvre un dispositif de mesure d'impacts et d'incidence environnementale lié aux activités développées. Il procédera alors aux ajustements nécessaires en concertation avec toute l'équipe du parc.

Autres tâches

- Participer à la préparation du budget annuel et à la planification des activités à réaliser dans le Parc,
- Préparer les modules de formation, à destination des rangers et des écogardes pour renforcer leurs capacités d'animation, de guidage et de techniques d'accompagnement des visiteurs,
- Participer à la préparation et à la mise en œuvre des actions de communication, d'éducation et de sensibilisation, portées par son collègue chargé de la communication et de l'action éducative,
- Elaborer un code de conduite dans la zone du Parc pour les visiteurs,
- Encadrer et assister le cas échéant les étudiants et stagiaires placés sous sa responsabilité par le Directeur du parc,
- Réaliser toutes autres tâches que lui demandera le Directeur du parc, en relation avec les missions du chargé du développement socio-économique.

3 - Qualification et expériences requises

Formation universitaire (Bac+3, minimum) en tourisme ou secteurs équivalents,
Cinq ans minimum d'expérience professionnelle,
Compétences spécifiques exigées en gestion des projets,
Fortes capacités à communiquer avec les opérateurs, les communautés villageoises et à travailler en équipe,
Excellente maîtrise du français écrit et parlé et une bonne connaissance de l'anglais,
Connaissance et pratique des médias et des filières du tourisme,
Maîtrise de l'outil informatique pour la conception des produits d'appel et de promotion,
Connaissance du milieu économique et sociologique de Mohéli et du parc national,
Dynamisme, créativité, rigueur, probité,
Nationalité Comorienne

4- Période, résidence et lieu de travail

La durée du contrat est indéterminée avec période probatoire de six mois d'activité professionnelle. A la suite de cette période, le chargé de mission bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée, applicable selon les règles administratives en vigueur.

La résidence est à Nioumachoi avec le poste de travail au siège du PNM.

Interventions dans tout le périmètre maritime, insulaire et côtier du PNM.

Disponibilité nécessaire pour déplacements ponctuels à caractère national ou international pour la promotion du PNM, dans l'Union des Comores et dans d'autres pays de la Région notamment.

5- Rapports

Le chargé de l'écotourisme remettra au directeur du PNM à la fin de chaque trimestre, un rapport d'activité dans lequel il décrit et analyse les activités qu'il a réalisées au cours des trois mois écoulés, fera le point sur les retards et problèmes rencontrés, décrira les adaptations et solutions développées.

A la demande du directeur, il participe à la rédaction des rapports semestriels et annuels du PNM.

6- Evaluation

L'évaluation de la mission du chargé(e) de mission sera effectuée annuellement par le Directeur du PNM.

7 - Informations complémentaires et contacts

PNM 772 6178 (Secrétariat), 334 7352 (Directeur)

Site web : <http://noe.org/proteger/programme/parc-national-de-moheli/rejoindre/>

Candidature à adresser à Parc National de Mohéli, Nioumachoi, Ile autonome de Mohéli, Union des Comores, avec lettre de motivation, CV et copies de diplômes (original + copie), avant le 25 Mai 2016

N.B :les dossiers envoyées par courriers électroniques ne seront pas étudiés.

Seuls les candidats retenus seront contactés pour une interview éventuelle ou pour le recrutement définitif.